PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 1988

Municipalité: VILLE DE BOUCHERVILLE
(Nom officiel)

DE LA JEMMERAIS
(Nom de la MRC ou de la communauté urbaine)

| 5 | 6 | 1 | 2 |
(code géographique)

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales

ARCHIVES
88-1

TABLE DES MATIÈRES

	Page
RAPPORT DU GREFFIER OU DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER	3
FONDS D'ADMINISTRATION	
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES	
Recettes	5
Dépenses	9
ANNEXES	
Annexe A – Analyse des paiements tenant lieu de taxes	12
Annexe B – Analyse des dépenses par objet	13
Annexe C – Analyse des frais de financement	14
Annexe D – Analyse de certaines dépenses par fonction	15
Annexe E – Recettes et dépenses — Électricité	16
AUTRES FONDS	17
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
Taux global de taxation provisoire	19
Évaluation et population	21
Renseignements sur la richesse foncière aux fins de la péréquation de 1989	23
Taux des taxes en vigueur en 1988	24
Dépenses en immobilisations	25

BUREAU DU GREFFIER

HÔTEL DE VILLE

Boucherville

Extrait du livre des délibérations d'une séance spéciale *tenue le* 16 décembre 1987 *par le conseil municipal de la Ville de Boucherville à l'Hôtel de Ville.*

Etaient présents à cette séance: Son Honneur le Maire, monsieur Hugues Aubertin, madame la conseillère Louise Cardinal, messieurs les conseillers Jean Beaudry, Jacques Brasseur, René Delisle, Guy Lafrance, Serge Laramée, Jean-Pierre Morin et Laurent Rivard.

RÉSOLUTION... APPROBATION - BUDGET 1988

Il est proposé par le conseiller Jacques Brasseur, appuyé par la conseillère Louise Cardinal et résolu unanimement que le budget de la Ville de Boucherville pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1988, au montant total de VINGT-HUIT MILLIONS DEUX CENT VINGT MILLE DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (28 220 250 $) pour les revenus et de VINGT-HUIT MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE QUARANTE-TROIS DOLLARS (28 198 043 $) pour les dépenses, soit et est approuvé par ce Conseil.

ADOPTÉE

Vraie copie certifiée
de la résolution No. 87-755

Greffier
CLAUDE CARON

Municipalité: .... VILLE. DE. BOUCHERVILLE..... 5 6 1 2 0 0 3
(Nom officiel) CODE GÉOGR

RAPPORT DU GREFFIER OU DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Au ministre des Affaires municipales,

Je, soussigné, Richard Jutras, greffier adjoint atteste que le budget de la municipalité de Boucherville (résolution 87-755) pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1988, a été adopté par le conseil le 16 décembre 1987 conformément à l'article 474 de la Loi sur les cités et villes, L.R.Q., c. C-19, ou à l'article 954 du Code municipal du Québec, L.R.Q., c. C-27.1.

Date: 18 décembre 1987 Signature: .....

ADRESSE DE LA MUNICIPALITÉ 500 Rivière-aux-Pins, Boucherville
No Rue Municipalité

J4B 2Z7
(code postal)

TÉLÉPHONE 514 | 655-3131
(ind. rég.)

FONDS D'ADMINISTRATION

unicipalité: VILLE DE BOUCHERVILLE (Nom officiel)

CODE GEOGR: 5 6 1 2 | 0 0 5

FONDS D'ADMINISTRATION
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1988

RECETTES

CODE	CLASSIFICATION	Estimation 1987(*) 1		Budget 1988 2
9110000	*RECETTES DE SOURCES LOCALES*			
9111000	TAXES[1]			
9111100	Taxe foncière générale	12,500,000	1	14,124,000
9111200	Autres taxes foncières			
9111210	répartitions générales	3,300,000	2	3,300,000
9111220	répartitions locales	.....	3	.....
9111300	Surtaxes sur terrains vagues	.....	4	.....
9111400	Compensations pour services municipaux			
9111410	eau	2,142,000	5	2,327,800
9111420	égouts	.....	6	.....
9111430	enlèvement et destruction des ordures	852,000	7	897,000
9111500	Taxes d'affaires			
9111510	sur l'ensemble des valeurs locatives	1,760,000	8	1,973,000
9111590	autres	.....	9	.....
9111900	Autres taxes[2]		10	
9111000	Total	20,554,000	11	22,621,800
9112000	PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES[3] (annexe A)			
9112100	Gouvernement du Québec	1,262,000	12	1,299,000
9112200	Gouvernement du Canada et ses entreprises	136,500	13	149,800
9112900	Autres		14	
9112000	Total	1,398,500	15	1,448,800

(1) Le mot « taxes » est employé pour désigner à la fois les taxes proprement dites et les compensations imposées par la municipalité pour certains services municipaux.

(2) Exclure toute taxe foncière.

(3) Cette catégorie de recettes comprend les paiements tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles non imposables ainsi qu'à l'égard de certains immeubles non portés au rôle d'évaluation.

(*) L'expression « estimation 1987 » ne réfère pas au budget de 1987 mais correspond plutôt à la somme des deux (2) éléments suivants :
a) montant réel des recettes et dépenses pour une période donnée se terminant le plus près possible de la fin de l'exercice financier 1987
b) montant estimatif des recettes et dépenses pour le reste de ce même exercice financier.

Municipalité VILLE DE BOUCHERVILLE (Nom officiel) | 5 | 6 | 7 | 2 | (CODE GEOGR) | 0 | 0 | 6 |

FONDS D'ADMINISTRATION
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1988

RECETTES (suite)

CODE	CLASSIFICATION	Estimation 1987 (voir p. 5) [1]		Budget 1988 [2]
9113000	SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX			
9113100	Police	.....	1	.....
9113200	Protection contre l'incendie	140,000	2	138,000
9113300	Enlèvement de la neige	.....	3	.....
9113400	Eau	.....	4	.....
9113500	Égouts	.....	5	.....
9113600	Enlèvement et destruction des ordures	.....	6	.....
9113700	Loisirs et culture	.....	7	.....
9113800	Service de la dette	.....	8	.....
9113900	Autres		9	
9113000	Total	140,000	10	138,000
9114000	AUTRES SERVICES RENDUS			
9114100	Loisirs et culture			
9114110	centres communautaires	.....	11	.....
9114120	patinoires intérieures et extérieures	5,000	12	19,000
9114130	parcs et terrains de jeux	.....	13	.....
9114140	piscines, plages, ports de plaisance	43,500	14	45,500
9114150	expositions et foires	3,000	15	4,000
9114160	bibliothèques	31,000	16	33,000
9114190	autres	200,000	17	200,000
9114100	Total partiel	282,500	18	301,500
9114200	Stationnement	.....	19	.....
9114300	Loyers	159,750	20	155,250
9114400	Électricité		21	
9114800	Recouvrements de tiers			
9114801	services rendus au gouvernement du Québec		22	
9114809	autres	.....	23	.....
9114900	Autres	467,700	24	638,500
9114000	Total	909,950	25	1,095,250

Municipalité: VILLE DE BOUCHERVILLE (Nom officiel) | 5 | 6 | 1 | 2 | CODE GEOGR | 0 | 0 | 7 |

FONDS D'ADMINISTRATION
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1988

RECETTES (suite)

CODE	CLASSIFICATION	Estimation 1987 (voir p. 5) 1		Budget 1988 2
9115000	AUTRES RECETTES DE SOURCES LOCALES			
9115100	Imposition de droits			
9115110	licences et permis	27,600	1	40,000
9115120	droits de mutation immobilière	350,000	2	450,000
9115130	droits sur les divertissements	40,000	3	35,000
9115200	Amendes	370,000	4	377,000
9115300	Intérêts			
9115310	banque et placements	423,000	5	468,000
9115320	arriérés de taxes	135,000	6	115,000
9115390	autres		7	
9115400	Cessions d'actifs immobilisés			
9115410	immeubles industriels municipaux*	878,000	8	464,000
9115490	autres actifs		9	
9115500	Contributions d'autres fonds		10	
9115900	Autres	306,500	11	245,000
9115000	Total	2,530,100	12	2,194,000
9110000	TOTAL DES RECETTES DE SOURCES LOCALES	25,532,550	13	27,497,850

(*) Recettes provenant de terrains soumis à la Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q., c. I-0.1)

Municipalité: VILLE DE BOUCHERVILLE (Nom officiel) | 5 6 1 2 | CODE GÉOGR | 0 0 8 |

FONDS D'ADMINISTRATION
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1988

RECETTES (suite)

CODE	CLASSIFICATION	Estimation 1987 (voir p. 5) 1		Budget 1988 2
9130000	*TRANSFERTS*			
9137000	TRANSFERTS INCONDITIONNELS			
9137200	Subventions du gouvernement du Québec			
9137230	regroupement municipal	.....	1	.....
9137250	péréquation	.....	2	.....
9137290	autres	127,420	3	127,400
9137900	Autres subventions inconditionnelles	———	4	———
9137000	Total	127,420	5	127,400
9138000	TRANSFERTS CONDITIONNELS			
9138200	Subventions gouvernementales			
9138210	eau et égouts			
9138211	assainissement des eaux	.....	6	.....
9138219	autres	.....	7	.....
9138220	protection contre l'incendie	.....	8	.....
9138230	transport			
9138231	entretien des chemins en hiver	.....	9	.....
9138232	asphaltage et réfection de chemins	.....	10	.....
9138239	autres	.....	11	.....
9138240	loisirs et culture			
9138241	sports et loisirs	.....	12	.....
9138242	bibliothèques	85,000	13	80,000
9138249	autres	.....	14	.....
9138250	évaluation	.....	15	.....
9138280	création d'emplois	.....	16	.....
9138290	autres	.....	17	15,000
9138900	Autres subventions conditionnelles	———	18	———
9138000	Total	85,000	19	95,000
9130000	TOTAL DES TRANSFERTS	212,420	20	222,400
9140000	AFFECTATION DU SURPLUS	533,500	21	500,000
9100000	TOTAL DES RECETTES(*)	26,278,470	22	28,220,250

(*) Le total des recettes ne doit pas être inférieur au total des dépenses inscrit à la page 11.

unicipalité: VILLE DE BOUCHERVILLE (Nom officiel) | 5 | 6 | 1 | 2 | CODE GÉOGR | 0 | 0 | 9 |

FONDS D'ADMINISTRATION
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1988

DÉPENSES

CODE	CLASSIFICATION	Estimation 1987 (voir p. 5) 1		Budget 1988 2
9210000	ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
9211000	Législation	308,370	1	336,035
9212000	Application de la loi	219,993	2	197,520
9213000	Gestion financière et administrative	1,224,818	3	1,364,760
9214000	Greffe	355,623	4	371,610
9215000	Évaluation	212,408	5	226,050
9216000	Gestion du personnel	223,231	6	228,100
9219000	Autres	1,869,675	7	2,224,917
9210000	Total	4,414,118	8	4,948,992
9220000	SÉCURITÉ PUBLIQUE			
9221000	Police	2,315,474	9	2,563,431
9222000	Protection contre l'incendie	249,186	10	271,670
9223000	Protection civile		11	
9229000	Autres		12	
9220000	Total	2,564,660	13	2,835,101
9230000	TRANSPORT			
9231000	Administration	1,512,283	14	1,253,071
9232000	Voirie municipale	283,223	15	341,080
9233000	Enlèvement de la neige	415,034	16	458,089
9234000	Éclairage des rues	489,395	17	511,471
9235000	Circulation	100,872	18	132,855
9236000	Stationnement		19	
9237000	Transport en commun	1,327,000	20	1,650,000
9239000	Autres	197,722	21	214,005
9230000	Total	4,325,529	22	4,560,571

Municipalité: VILLE DE BOUCHERVILLE (Nom officiel) | 3 | 6 | 7 | 2 | CODE GÉOGR | 0 | 1 | 0 |

FONDS D'ADMINISTRATION
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1988

DÉPENSES (suite)

CODE	CLASSIFICATION	Estimation 1987 (voir p. 5) 1		Budget 1988 2
9240000	HYGIÈNE DU MILIEU			
9241000	Eau et égouts			
9241100	administration	.....	1	.....
9241200	purification et traitement de l'eau	1,012,000	2	1,172,000
9241300	réseau de distribution de l'eau	255,039	3	225,562
9241400	épuration des eaux usées	229,044	4	146,905
9241500	réseau d'égouts	185,944	5	176,138
9242000	Enlèvement et destruction des ordures	820,158	6	834,313
9249000	Autres	———	7	———
9240000	Total	2,502,185	8	2,554,918
9250000	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	———	9	———
9260000	URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE			
9261000	Urbanisme et zonage	138,704	10	133,330
9262000	Promotion et développement industriels	154,500	11	179,000
9263000	Rénovation urbaine et restauration	162,261	12	188,800
9264000	Logement	.....	13	.....
9269000	Autres	45,000	14	49,700
9260000	Total	500,465	15	550,830
9270000	LOISIRS ET CULTURE			
9271000	Administration	456,296	16	523,573
9272000	Centres communautaires	284,157	17	357,224
9273000	Patinoires intérieures et extérieures	309,342	18	374,076
9274000	Piscines, plages, ports de plaisance	362,045	19	365,532
9275000	Parcs et terrains de jeux	402,132	20	447,763
9276000	Expositions et foires	35,951	21	35,438
9277000	Bibliothèques	500,162	22	521,725
9279000	Autres activités			
9279100	loisirs	.....	23	.....
9279500	culture	606,858	24	658,475
9270000	Total	2,956,943	25	3,283,806

Municipalité: VILLE DE BOUCHERVILLE (Nom officiel) | 5 | 6 | 1 | 2 | CODE GÉOGR | 0 | 1 | 1 |

FONDS D'ADMINISTRATION
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1988

DÉPENSES (suite)

CODE	CLASSIFICATION	Estimation 1987 (voir p. 5) 1		Budget 1988 2
9280000	ÉLECTRICITÉ	———	1	———
9290000	AUTRES DÉPENSES			
9291000	Frais de financement (annexe C)			
9291100	à la charge de la municipalité*	8,777,350	2	9,265,150
9291200	à la charge d'autres organismes municipaux	.....	3	.....
9291300	à la charge du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada	.....	4	.....
9291400	à la charge des débiteurs hypothécaires	———	5	———
	Total partiel	8,777,350	6	9,265,150
9292000	Dépenses en immobilisations à même les recettes*	226,525	7	188,675
9294000	Contributions à d'autres fonds			
9294100	fonds des règlements d'emprunt	10,000	8	10,000
9294900	autres fonds	.....	9	.....
9290000	Total	9,013,875	10	9,463,825
92A0000	AFFECTATION DU DÉFICIT	———	11	———
9200000	TOTAL DES DÉPENSES	26,277,775	12	28,198,043

(*) Compléter la répartition par fonction à la page 15.

Municipalité: VILLE DE BOUCHERVILLE ANNEXE A
(Nom officiel)

FONDS D'ADMINISTRATION
ANALYSE DES PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES

CODE GÉOGR 5 6 1 2

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1988 0 1 2

CODE	CLASSIFICATION		Montants(1)	
9112100	GOUVERNEMENT DU QUÉBEC			
9112110	Paiements pour les immeubles et places d'affaires du gouvernement			
9112111	tenant lieu de taxes foncières (art. 254)*	1	60,048	
9112112	tenant lieu de taxes d'affaires (art. 254)*	2	16,952	
9112110	total	3	77,000	
9112120	Paiements pour les immeubles des réseaux (art. 254)*(2)			
9112121	affaires sociales	4		
9112122	cégeps et universités	5		
9112123	écoles primaires et secondaires	6	312,000	
9112120	total	7	312,000	
9112130	Paiements tenant lieu de taxes foncières sur les réseaux de télécommunication, gaz et électricité (art. 230)*	8	885,000	
9112190	Autres paiements tenant lieu de taxes municipales			
9112191	fermes — plafonnement de la valeur (art. 259)*	9	25,000	
9112192	fermes — plafonnement du taux (art. 259)*	10		
9112193	immeubles de gouvernements étrangers et d'organismes internationaux (art. 210)*	11		
9112190	total	12	25,000	
9112100	Total (lignes 3, 7, 8 et 12)	13		1,299,000
9112200	GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES			
9112210	Paiements tenant lieu de taxes foncières et d'affaires	14		149,800
9112900	AUTRES			
9112990	Paiements tenant lieu de taxes foncières			
9112992	entreprises autoconsommatrices d'électricité (art. 222)*	15		
9112994	autres (art. 555, 556, 557)*	16		
9112900	Total (lignes 15 et 16)	17		
9112000	TOTAL	18		1,448,800

(1) On doit reporter à la page 5 du cahier le total de chacune des catégories (lignes 13, 14 et 17).

(2) Ces paiements tiennent lieu à la fois des taxes foncières et des compensations pour services municipaux.

(*) Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1).

Municipalité: VILLE DE BOUCHERVILLE ANNEXE B
(Nom officiel)

5 6 1 2
CODE GÉOGR.

0 1 3

FONDS D'ADMINISTRATION
ANALYSE DES DÉPENSES PAR OBJET

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1988

CODE	OBJETS		MONTANTS
100	Rémunération du personnel	1	8,839,430
200	Cotisations de l'employeur	2	1,340,500
300	Transport et communication	3	305,370
400	Services professionnels, administratifs et autres	4	1,755,698
500	Location, entretien et réparation		
510	Location	5	599,940
520	Entretien et réparation	6	1,107,740
600	Biens non durables	7	2,866,980
700	Achat d'actifs immobilisés	8	188,675
800	Frais de financement(1)	9	9,265,150
900	Autres objets		
910	Excédents de coûts de règlements d'emprunt	10	.....
920	Quote-part des dépenses de la communauté municipale	11	1,745,400
930	Contributions à d'autres fonds	12	10,000
940	Créances douteuses ou irrécouvrables	13	.....
980	Affectation du déficit	14	.....
990	Autres	15	173,160 (*)
000	TOTAL	16	28,198,043

(1) Doit égaler le montant inscrit à la ligne 6 de la page 11.

(*) Doit égaler le total des dépenses (ligne 12, page 11).

Municipalité: VILLE DE BOUCHERVILLE
(Nom officiel)

ANNEXE C

5 6 1 2
CODE GÉOGR

0 1 4

FONDS D'ADMINISTRATION
ANALYSE DES FRAIS DE FINANCEMENT

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1988

CODE	OBJETS		MONTANTS
	SERVICE DE LA DETTE À LONG TERME		
9291000811	Rachats d'obligations*	1	2,844,550
9291000813	Remboursements de prêts du fonds de roulement*	2	187,600
9291000819	Remboursements d'autres dettes à long terme*	3	
9291000820	Contributions à un fonds d'amortissement	4	
9291000831	Intérêts sur obligations	5	6,098,000
9291000839	Intérêts sur autres dettes à long terme	6	
929100000A	TOTAL PARTIEL	7	9,130,150
	AUTRES FRAIS DE FINANCEMENT		
9291000840	Intérêts sur emprunts à court terme	8	
9291000850	Escomptes sur taxes	9	25,000
9291000860	Pertes sur change	10	
9291000870	Frais de refinancement	11	24,000
9291000880	Frais de banque	12	20,000
9291000890	Autres	13	66,000
9291000000	TOTAL (Doit égaler le montant à la ligne 9 de la page 13)	14	9,265,150

*Montants inclus de rachats par anticipation:

ligne 1	15	
ligne 2	16	
ligne 3	17	

Municipalité VILLE DE BOUCHERVILLE
(Nom officiel)

5 6 1 2 | 0 1 5
CODE GÉOGR

FONDS D'ADMINISTRATION
ANALYSE DE CERTAINES DÉPENSES PAR FONCTION

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1988

FONCTIONS		Frais de financement à la charge de la municipalité		Dépenses en immobilisations à même les recettes(1)	Quote-part des dépenses de la communauté municipale(2)	TOTAL
		1 Service de la dette	2 Autres frais	3	4	5
Administration générale						
Évaluation	1					
Autres dépenses d'administration générale	2	794,950		1,200		796,150
Sécurité publique						
Police	3	458,625		50,000		508,625
Autres dépenses de sécurité publique	4			150		150
Transport						
Transport en commun	5	764,375			1,650,000	2,414,375
Autres dépenses de transport	6			8,800		8,800
Hygiène du milieu						
Eau et égouts	7	6,207,650			45,700	6,253,350
Autres dépenses d'hygiène du milieu	8	428,050				428,050
Santé et bien-être	9					
Urbanisme et mise en valeur du territoire	10	91,725		325	49,700	141,750
Loisirs et culture	11			128,200		128,200
Autres dépenses	12	519,775				519,775
TOTAL	13	9,265,150 (*)	(*)	188,675	1,745,400	11,199,225

(*) La somme des totaux des colonnes 1 et 2 doit égaler le montant inscrit au poste 9291100 de la page 11.
(1) Le total de la colonne 3 doit egaler le montant inscrit au poste 9292000 de la page 11.
(2) La colonne 4 doit egaler le montant inscrit à la ligne 11 de la page 13.

ANNEXE D

Municipalité ..... VILLE DE BOUCHERVILLE ..... ANNEXE E
(Nom officiel)

5 6 1 2
CODE GEOGR
0 1 6

FONDS D'ADMINISTRATION
RECETTES ET DÉPENSES — ÉLECTRICITÉ
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1988

		MONTANTS
RECETTES [1]		
Vente d'énergie électrique		
Résidences	1	
Commerces et industries	2	
Autres	3	
Autres recettes	4	
TOTAL DES RECETTES [2]	5	
DÉPENSES		
Achat d'énergie électrique	6	
Frais d'exploitation		
Administration	7	
Taxe sur le revenu brut*	8	
Frais de financement	9	
Dépenses en immobilisations à même les recettes	10	
Autres frais:		
Total des dépenses avant imputation	21	
Moins: Partie imputée à la municipalité pour consommation d'énergie	22	
DÉPENSES NETTES [3]	23	
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES NETTES	24	

(1) Les recettes ne doivent comprendre que des montants provenant de tiers
(2) Ce montant doit égaler le montant à la ligne 21 de la page 6
(3) Ce montant doit égaler le montant inscrit à la fonction « Électricité » de l'état des prévisions budgétaires (ligne 1 de la page 11)
* Loi sur la fiscalité municipale, article 221

AUTRES FONDS

☐ 1 documents annexés ☐ 2 S.O.

Annexer au cahier, s'il y a lieu, les prévisions budgétaires pour 1988 de tout autre fonds. Les documents annexés doivent comprendre:

— prévisions des recettes;
— prévisions des dépenses;
— analyse des dépenses par objet.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Municipalité VILLE DE BOUCHERVILLE
(Nom officiel)

CODE GEOGR 5 6 1 2
0 1 1 9

TAUX GLOBAL DE TAXATION PROVISOIRE

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1988

A) RECETTES ADMISSIBLES

Total des recettes inscrit au poste 9111000 à la page 5, ligne 11 (voir *exclusions* à la page suivante) — 1 22,621,800

Déduire:

1) Taxes imposées pour un exercice antérieur et levées en 1988[1] [2] — 2 .....

2) Taxes exclues en vertu de la règlementation[3]

— taxes d'affaires inscrites aux postes 9111510 et 9111590 de la page 5 — 3 1,973,000

— taxes foncières spéciales imposées en vertu de l'article 553* — 4 .....

— taxes foncières imposées en vertu du premier alinéa de l'article 208* au locataire ou occupant d'un immeuble appartenant au gouvernement du Canada, à une entreprise de celui-ci, au gouvernement du Québec ou à la Société immobilière du Québec 5 .....

— compensations pour services municipaux imposées en vertu de l'article 205* aux propriétaires de certains immeubles non imposables — 6 .....

— compensations pour services municipaux imposées en vertu de l'article 231* au propriétaire ou à l'occupant d'une roulotte — 7 .....

— compensations pour services municipaux à l'égard d'un immeuble non imposable visé au paragraphe 1 ou 2.1 de l'article 204*[4] — 8 .....

— compensations pour services municipaux à l'égard d'un immeuble non imposable visé au paragraphe 1.1 de l'article 204*[5] — 9 .....

3) Partie des taxes qui fait l'objet d'un crédit:

— distribution de surplus aux contribuables — 10 .....

— prime ou subvention versée aux contribuables — 11 .....

— tout autre crédit de taxes, à l'exclusion de l'escompte accordé en vertu des articles 481, LCV[6] et 1007, CM[7] — 12 — 13 1,973,000

Montant des recettes admissibles aux fins de calcul du taux global de taxation provisoire — 14 20,648,800

(suite à la page suivante)

(1) Il s'agit des taxes autres que des taxes d'affaires
(2) Y compris les taxes levées en vertu de l'article 213* et du paragraphe 1 de l'article 219*
(3) Règlement sur la participation gouvernementale au financement des corporations municipales
(4) Immeubles du gouvernement du Québec, de la Société immobilière du Québec et de la Société de la Place des Arts de Montréal
(5) Immeubles du gouvernement du Canada et de ses entreprises
(6) Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)
(7) Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)
* Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1)

Municipalité: VILLE DE BOUCHERVILLE (Nom officiel) | 5 | 6 | 7 | 2 | CODE GÉOGR. | 0 | 2 | 0 |

TAUX GLOBAL DE TAXATION PROVISOIRE

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1988

(suite)

B) ÉVALUATION DES IMMEUBLES IMPOSABLES

Évaluation des immeubles imposables selon le rôle déposé entre le 15 août et le 15 septembre 1987[1]	1	1 030 966 577
Modifications au rôle prévues pour prendre effet le 1er janvier 1988[2]:		
Augmentations	2	9 136 531
total partiel	3	1 040 103 108
Diminutions	4	-----
Évaluation des immeubles imposables au 1er janvier 1988, aux fins de calcul du taux global de taxation provisoire (doit correspondre au montant inscrit à la ligne 25 de la page 21)	5	1 040 103 108

C) CALCUL DU TAUX GLOBAL PROVISOIRE

Montant de recettes inscrit à la ligne 14 de la section A, page 19	6	20 648 800
Montant d'évaluation inscrit à la ligne 5 de la section B ci-dessus	7	1 040 103 108
Taux global de taxation provisoire de 1988: ligne 6 ÷ ligne 7 × 100 $	8	1,9 8 5 3 / 100 $[3]

EXCLUSIONS

Le montant inscrit au poste 9111000 de la page 5 ne doit comprendre aucune des recettes décrites ci-dessous:

1) Paiements tenant lieu de taxes

- *sommes provenant du gouvernement du Québec en vertu des articles 210*, 230*, 254* et 259*;*
- *sommes tenant lieu de taxes foncières provenant du gouvernement du Canada en vertu de la Loi de 1980 sur les subventions aux municipalités (S.C. 29 Eli, c. 37);*
- *sommes tenant lieu de taxes foncières et d'affaires provenant d'une entreprise du gouvernement du Canada.*

2) Autres recettes apparentées aux taxes

- *sommes provenant de propriétaires de certains immeubles non imposables en vertu de l'article 206*;*
- *sommes provenant de services rendus non reliés à un règlement d'imposition;*
- *sommes reçues en vertu des articles 433, LCV[4] et 562, deuxième alinéa, CM[5];*
- *permis imposés en vertu de l'article 231* au propriétaire ou à l'occupant d'une roulotte;*
- *sommes provenant des contribuables d'une autre municipalité pour couvrir le coût de certains services;*
- *sommes provenant de certains propriétaires en vertu des articles 547.1 et 547.2, LCV[4] ou des articles 1072.1 et 1072.2, CM[5];*
- *partie des taxes foncières qui fait l'objet d'un crédit accordé à certaines catégories de contribuables en vertu des articles 542.3, LCV[4] et 1010, CM[5].*

(1) Par exception, la date limite pour le dépôt du rôle peut être différente en vertu de l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale
(2) Ceci comprend à la fois les modifications antérieures au 1er janvier 1988 et celles postérieures et rétroactives à cette date
(3) Taux arrondi à la 4e décimale près
(4) Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)
(5) Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)
* Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1)

Municipalité: VILLE DE BOUCHERVILLE (Nom officiel)

CODE GEOGR 5 6 1 2 | 0 2 1

ÉVALUATION ET POPULATION

SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE AU 1er JANVIER 1988 (1)

		Nombre d'unités d'évaluation		Valeur au rôle
Immeubles imposables				
Résidences d'un logement	1	8 352	18	669 946 300
Résidences de plus d'un logement	2	413	19	70 671 100
Maisons mobiles	3	---	20	---
Fermes	4	28	21	1 641 100
Chalets	5	---	22	---
Établissements industriels et commerciaux	6	280	23	238 855 602
Autres immeubles	7	1 238	24	60 989 006
Total de l'évaluation des immeubles imposables			25	1 040 103 108
Immeubles non imposables				
Immeubles exemptés en vertu de l'article 204*				
Gouvernement du Canada et ses entreprises	8	10	26	11 622 300
Gouvernement du Québec				
Immeubles visés par le 1er alinéa de l'article 255*	9	41	27	5 028 302
Autres immeubles (2)	10	7	28	1 082 900
Réseau des affaires sociales	11	1	29	1 571 000
Cégeps et universités	12	---	30	---
Écoles primaires et secondaires	13	11	31	30 391 400
Autres immeubles	14	193	32	42 835 304
Autres immeubles non imposables				
Fermes, partie non imposable			33	2 041 100
Gouvernements étrangers et organismes internationaux visés à l'article 210*	15	---	34	---
Immeubles visés par le 1er alinéa de l'article 208*	16	---	35	---
Autres immeubles	17	5	36	174 000
Total de l'évaluation des immeubles non imposables			37	94 746 306
Total du rôle d'évaluation foncière au 1er janvier 1988			38	1 134 849 414
acteur comparatif du rôle d'évaluation foncière (3)			39	1.19

(1) Il s'agit du rôle qui servira de base à l'imposition des taxes de 1988, c'est-à-dire celui déposé entre le 15 août et le 15 septembre 1987 et ajusté pour tenir compte des modifications prévues pour prendre effet le 1er janvier 1988 (par exception la date du dépôt peut être différente en vertu de l'article 71 de la loi sous-mentionnée).
(2) Il s'agit des immeubles exclus de la catégorie visée au 1er alinéa de l'article 255* selon l'article 2 du Règlement adopté en vertu du paragraphe 2b de l'article 262*.
(3) Il s'agit du facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière, mentionné à l'article 264*.
(*) Loi sur la fiscalité municipale L.R.Q., c. F-2.1
Important Avant de remplir cette feuille, consulter le « Guide du rapport financier et du cahier de prévisions budgétaires » concernant la définition des catégories d'immeubles.

Municipalité: VILLE DE BOUCHERVILLE (Nom officiel) | 5 | 6 | 1 | 2 | CODE GÉOGR | 0 | 2 | 2 |

ÉVALUATION ET POPULATION (suite)

SOMMAIRE DU RÔLE DE LA VALEUR LOCATIVE AU 1er JANVIER 1988[1]

		Nombre d'unités d'évaluation		Valeur au rôle		
Places d'affaires imposables						
occupées	1	769	5	20 801 750		
inoccupées	2	48	6	---	7	20 801 750
Places d'affaires non imposables						
visées par le 1er alinéa de l'article 255*	3	3	8	199 450		
autres	4	13	9	994 200	10	1 193 650
Total du rôle de la valeur locative au 1er janvier 1988			11			21 995 400
Facteur comparatif du rôle de la valeur locative[2]			12			1.30

ÉVALUATION FONCIÈRE DES TERRAINS VAGUES[3] AU 1er JANVIER 1988

Terrains vagues imposables	13	---
Terrains vagues non imposables		
Gouvernement du Canada et ses entreprises	14	---
Gouvernement du Québec	15	---
Total de l'évaluation foncière des terrains vagues au 1er janvier 1988	16	---

POPULATION

Population permanente	17	31 116
Population saisonnière	18	
Nombre d'unités de logement	19	11 500

(1) Il s'agit du rôle de la valeur locative aux fins d'imposition de la taxe d'affaires de 1988 et des paiements tenant lieu de cette taxe.

(2) Il s'agit du facteur comparatif du rôle de la valeur locative, mentionné à l'article 264 de la Loi sur la fiscalité municipale, L.R.Q., c. F-2.1.

(3) Il s'agit des terrains vagues pouvant être assujettis, en vertu de l'article 486 de la Loi sur les cités et villes et de l'article 990 du Code municipal du Québec, à une surtaxe sur les terrains vagues desservis ou, dans le cas d'une municipalité faisant partie de la Communauté urbaine de Montréal, sur les terrains vagues desservis ou pas. Ces données sont déjà comprises au sommaire du rôle d'évaluation foncière, à la page 21.

Municipalité : VILLE DE BOUCHERVILLE (Nom officiel) | 5 6 1 2 | 0 2 3 (CODE GEOGR)

RENSEIGNEMENTS SUR LA RICHESSE FONCIÈRE AUX FINS DE LA PÉRÉQUATION DE 1989

IMPORTANT: Ce tableau doit être rempli par toutes les municipalités sans exception.

	Valeur au rôle au 1er janvier 1988[1] (1)	%		Richesse foncière (2)
Évaluation des immeubles imposables[2]	1 040 103 108	100%	1	1 040 103 108
Évaluation des immeubles non imposables				
Immeubles exemptés en vertu de l'article 204*				
Gouvernement du Canada et ses entreprises[3, 14]	11 622 300	100%	2	11 622 300
Gouvernement du Québec				
Immeubles visés par le 1er alinéa de l'article 255*[5]	5 028 302	100%	3	5 028 302
Réseau des affaires sociales[6]	1 571 000	80%	4	1 256 800
Cégeps et universités[7]	---	80%	5	
Écoles primaires et secondaires[8]	30 391 400	50%	6	15 195 700
Autres immeubles non imposables				
Fermes (partie non imposable)[9]	2 041 100	100%	7	2 041 100
Immeubles visés par le 1er alinéa de l'article 208*[10]	---	100%	8	
Total de la richesse foncière non uniformisée (total des lignes 1 à 8, col. 2)			9	1 075 247 310
Richesse foncière uniformisée (Ligne 9 × facteur comparatif de 1988) [11]			10	1 279 544 299

CERTIFICAT DU TRÉSORIER ~~OU DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER~~

Je, soussigné, Yves Provost (nom) Trésorier (fonction)

déclare que les renseignements ci-dessus concernant la richesse foncière de la municipalité aux fins de la péréquation de 1989 sont exacts.

Signature _____ Date 18-12-87

(1) Il s'agit du rôle qui servira de base à l'imposition des taxes de 1988, c'est-à-dire celui déposé entre le 15 août et le 15 septembre 1987 et ajusté pour tenir compte des modifications prévues pour prendre effet le 1er janvier 1988 (par exception, la date du dépôt peut être différente en vertu de l'article 71 de la loi sous-mentionnée*).
(2) La valeur au rôle (col. 1) doit correspondre au montant inscrit à la ligne 25 page 21
(3) La valeur au rôle (col. 1) doit correspondre au montant inscrit à la ligne 26 page 21
(4) Inscrire dans la colonne 2 la partie d'évaluation à l'égard de laquelle des paiements tenant lieu de taxes sont versés par le gouvernement du Canada ou ses entreprises; cette partie correspond à la proportion décrite au paragraphe 3f de l'article 36 du Règlement sur la participation gouvernementale au financement des corporations municipales, appliquée à l'évaluation non uniformisée des immeubles de ces organismes.
(5) La valeur au rôle (col. 1) doit égaler le montant à la ligne 27 de la page 21
(6) La valeur au rôle (col. 1) doit correspondre au montant inscrit à la ligne 29 page 21
(7) La valeur au rôle (col. 1) doit correspondre au montant inscrit à la ligne 30 page 21
(8) La valeur au rôle (col. 1) doit correspondre au montant inscrit à la ligne 31 page 21
(9) La valeur au rôle (col. 1) doit correspondre au montant inscrit à la ligne 33 page 21
(10) La valeur au rôle (col. 1) doit correspondre au montant inscrit à la ligne 35 page 21
(11) Il s'agit du facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière mentionné à l'article 264*
(*) Loi sur la fiscalité municipale, L.R.Q. c. F-2.1

Municipalité: VILLE DE BOUCHERVILLE (Nom officiel) | 5 | 6 | 7 | 2 | CODE GEOGR

| 0 | 2 | 4 |

TAUX DES TAXES EN VIGUEUR EN 1988

DESCRIPTION	TAUX	MODE D'IMPOSITION	
		CODE*	Si code 7: préciser
TAXES:			
Foncière	1.32	1	
Répartitions Locales	variable	3-4	
Eau fixe	177.00	5	
Vidanges	78.00	5	
Eau au compteur	0.95/1000 gals	6	
Affaire	9%	7	

* Codes du mode d'imposition
1- du 100 $ d'évaluation et visant tous les immeubles imposables
2- du 100 $ d'évaluation et visant une partie des immeubles imposables
3- du mètre carré
4- du mètre linéaire
5- tarif fixe (compensation)
6- du 1 000 litres
7- % de la valeur locative
8- autres

On trouvera dans le « Guide du rapport financier et du cahier de prévisions budgétaires » une table de conversion au système métrique

Municipalité régionale de comté ..... VILLE DE BOUCHERVILLE .....
(Nom officiel)

5	6	1	2		0	2	5
CODE GEOGR							

DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1988

NATURE DES ACTIFS		DÉPENSES À EFFECTUER EN 1988*	RÉPARTITION DES DÉPENSES SELON LE MODE DE FINANCEMENT					
		1	Emprunts à long terme 2	Subventions[1] 3	Recettes du fonds d'administration[2] 4	Fonds de roulement 5	Autres modes 6	Total 7
Travaux de génie								
Chemins, rues, trottoirs, éclairage	1	2,340,000	2,325,000		10,000		15,000	2,350,000
Traitement des eaux	2							
Réseaux d'eau et d'égouts	3	650,000	650,000					650,000
Autres travaux de génie	4	700,000	540,000				160,000	700,000
Services municipaux complets		9,898,000	9,150,000				748,000	9,898,000
Bâtiments								
Édifices administratifs	5							
Édifices communautaires	6							
Terrains[3]	7	300,000					300,000	300,000
Matériel et véhicules	8	403,500	303,500		57,550		100,000	461,050
Ameublement	9	18,800			11,625		18,800	30,425
Autres actifs	10	1,111,840	690,000		119,500	339,665	82,175	1,231,340
Total	11	15,422,140	13,658,500		198,675	339,665	1,423,975	15,620,815

(*) Dans le cas des municipalités régies par la Loi sur les cités et villes, ces montants doivent correspondre à ceux inscrits au programme des dépenses en immobilisations 1988-1989-1990 dans la colonne « 1988 » du tableau PT-2.

(1) Seules sont admises sous ce titre, les subventions confirmées officiellement et applicables directement au coût des immobilisations, en réduction d'un emprunt à long terme à effectuer.

(2) Le total de la colonne 4 doit correspondre à la somme des montants inscrits aux postes 9292000 et 9294100, à la page 11.

(3) Il s'agit de tous les terrains, sauf ceux utilisés pour les chemins et rues, les parcs publics, les terrains de jeux, les parcs de stationnement et les dépotoirs, ceux-ci appartiennent à la catégorie des travaux de génie.